



***Votre téléphone
est désormais
mieux protégé***

**En cas de vol,
de nouvelles mesures
permettent de le rendre
totalement inutilisable.**

www.mobilevole-mobilebloque.fr





En cas de vol

Déclarez à votre opérateur téléphonique
le vol afin de **désactiver votre ligne**

Déposez plainte immédiatement
dans un commissariat de police
ou une brigade de gendarmerie

Fournissez lors du dépôt de plainte le
numéro d'identification de votre mobile
(numéro IMEI)

(à relever dès à présent en tapant
sur votre téléphone ***#06#**
ou en contactant votre opérateur)

Le service de police ou de gendarmerie
transmettra les données à votre opérateur
qui **bloquera l'utilisation du téléphone.**

Avec ce nouveau dispositif,
bloquer son mobile rendra
le vol de téléphone inutile.

www.interieur.gouv.fr

